

CARAVANES

Fiches techniques

Version septembre 2025



BÜRSTNER

FR 09/2025 AVIS SUR LA DISPONIBILITÉ DES COMPOSANTS INDIVIDUELS Nous nous réservons le droit d'adapter l'équipement et les options du véhicule en cas de pénurie de matériel en concertation avec votre partenaire commercial.

BÜBSTNER

DISCOVER THE BETTER

Ce qui fait notre force. Et plus encore.

Design

À bord d'un véhicule Bürstner, design rime toujours avec fonctionnalité. Qu'il s'agisse d'un modèle compact, d'un camping-car profilé ou d'un fourgon aménagé, notre promesse reste la même : des lignes élégantes et des matériaux de qualité, pour une expérience de voyage réinventée.

Qualité

Dans nos usines en Allemagne et en France, nous mettons tout notre savoir-faire au service de la qualité, au juste prix. Une exigence qui se ressent voyage après voyage à bord de nos fourgons et camping-cars profilés.

Innovation

Depuis des décennies, Bürstner incarne l'innovation en matière de véhicule de loisirs grâce à des intérieurs ergonomiques et des solutions d'aménagement ingénieuses, comme le lit de pavillon. Chaque jour, nous inventons vos vacances de demain.

Tradition

Deux nations, une même passion. Forts de plus de 60 années d'expérience, nous perpétons notre savoir-faire dans la construction de camping-cars, caravanes et fourgons aménagés en France et en Allemagne.

Conseil

Nos concessionnaires vous accompagnent dans le choix de votre véhicule. Camping-car ou fourgon aménagé : laissez-vous guider par notre configurateur pour trouver le modèle qui vous correspond.

Réseau de distribution

Partout en France, nos distributeurs sont à votre écoute pour vous faire découvrir et essayer nos modèles. Plongez dans l'univers Bürstner, au plus près de chez vous !

CARAVANES

Sommaire

B66..... 4

Averso Plus..... 14

B66



- Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

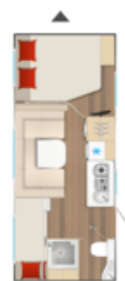
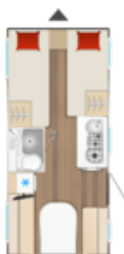
Modèle	465 TS	480 TK
Prix Public TTC rendu concession	24 820,-	25 800,-
Longueur hors-tout (env. cm)	704	681
Longueur extérieure (env. cm)	589	565
Longueur intérieure (env. cm)	520	496
Développé d'auvent (env. cm)	995	971
Largeur hors-tout (env. cm)	232	232
Hauteur hors-tout (env. cm)	261	261
Hauteur intérieure (env. cm)	198	198
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	1500	1360
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	1250 (1188 jusqu'à 1313)*	1225 (1164 jusqu'à 1286)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (env. kg)*	250	135
Dimension pneumatiques	185/ OR 14 C	185/ OR 14 C
Nombre de couchages de série / max.	4	5
Dimensions lit avant (env. cm)	205x145-110	200x145-106
Dimensions lit d'appoint d'înette (env. cm)		190x110
Dimensions lit arrière (env. cm)	200x145-110	210x80-70
Réfrigérateur (litres), compartiment congélation (litres)	131.5 (15)	131.5 (15)
Réservoir eau propre (litres)	44	44
Réservoir eau propre durant la conduite (litres)	15	15
Épaisseur plancher / parois latérales / toit (mm)	38 / 28 / 28	38 / 28 / 28
Rangement pour bouteille de gaz d'un poids de remplissage maximal de 11 kg	2	2



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.



485 TS	490 TL	535 TL	560 TK
26 780,-	25 800,-	27 770,-	28 750,-
743	686	763	783
619	565	634	659
550	496	565	590
1025	971	1040	1065
232	232	232	252
261	261	261	261
198	198	198	198
1500	1360	1600	1800
1295 (1230 jusqu'à 1360)*	1225 (1164 jusqu'à 1286)*	1320 (1254 jusqu'à 1386)*	1480 (1406 jusqu'à 1554)*
205	135	280	320
185/ OR 14 C	185/ OR 14 C	185/ OR 14 C	185/ OR 14 C
4	3	4	6
200 x 150	188 - 210 x 88	205 x 145	201 x 156 - 125
			190 x 107
205 x 130 - 110	205 x 130 - 100	205 - 210 x 88	196 x 72 - 70
131.5 (15)	131.5 (15)	131.5 (15)	131.5 (15)
44	44	44	44
15	15	15	15
38 / 28 / 28	38 / 28 / 28	38 / 28 / 28	38 / 28 / 28
2	2	2	2



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

B66



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	465 TS	480 TK
Châssis		
Châssis en acier galvanisé ultra-léger	●	●
Isolation des passages de roue	●	●
Jantes aluminium	●	●
Stabilisateur	●	●
Support de roue de secours dans coffre à gaz	●	●
Système de freinage automatique	●	●
Vérins de stabilisation renforcés	●	●
Équipement extérieur		
Baie arrière	—	●
Baie avant	●	—
Baies double vitrage ouvrantes teintées avec store	●	●
Carrosserie martelée blanche	●	●
Lanterneau 40 x 40 cm	●	●
Moustiquaire de porte d'entrée	●	●
Porte d'entrée cellule monobloc	●	●
Revêtement de la paroi arrière en polyester	●	●
Revêtement de la paroi avant en polyester	●	●
Revêtement de toit en polyester	●	●
Sous-plancher en polyester	●	●
Trappe de service 1000 x 420 mm	●	●
Trappe de service 1000 x 420 mm, Arrière gauche	●	—
Trappe de service 1000 x 420 mm, Avant gauche	—	●
Trappe de service 1675 x 885 mm, Arrière gauche	—	—
Trappe de service 560 x 1150 mm, Arrière droit	—	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.



 *INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

B66



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	465 TS	480 TK
Habitation		
Dossiers salon/dinette ventilés	●	●
Dînette transformable en couchage complémentaire	●	●
Matelas en mousse confort	●	●
Mobilier B66	●	●
Sellerie Ardo	●	●
Single-Twin-Bed - rallonge de lit central pour version TL	—	—
Sommier à lattes	●	●
Table avec pied pliant	—	●
Table télescopique	●	—
Cuisine		
Poubelle intégrée à la porte d'entrée	●	●
Rail multifonction sur crédence	●	●
Réfrigérateur à compression 131,5 litres (dont 15 litres compartiment congélation)	●	●
Tiroirs de cuisine à rappel automatique	●	●
Évier, cuisinière à gaz 3 feux avec allumage électrique et couvercle en verre	●	●
Sanitaires		
Boiler électrique, capacité 5 l, 300 W	●	●
Réservoir eau propre 15 / 44 L (capacité variable)	●	●
WC Cassette	●	●
Installation électrique		
Büirstner Connect	●	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Büirstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Büirstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.



485 TS	490 TL	535 TL	560 TK
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
—	•	•	—
•	•	•	•
—	•	—	—
•	—	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•



 ☆INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

B66



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	465 TS	480 TK
Détecteur de fumées	●	●
Eclairage d'auvent à LED	●	●
Eclairage indirect placards hauts	●	●
Home Light avec station de chargement et d'accueil (2 pièces)	●	●
Indicateur de la mise à niveau ¹⁾	●	●
Indicateur de tension ¹⁾	●	●
Interrupteur central d'éclairage	●	●
Prises USB	●	●
Prises électriques 230 V	●	●
Transformateur 350 VA	●	●
Éclairage LED 12 V / 230 V	●	●
Chauffage - climatisation / Installation gaz		
Air pulsé 230 V	●	●
Chauffage Combi 6	—	●
Chauffage S 3004	●	—
Pré-installation climatisation de toit (toit renforcé et goulotte)	●	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

Packs B66

Packs

Pack hiver Combi 6E Averso 1	+20 kg*
Duo Control CS - Gaz en roulant avec permutation automatique	
Système EisEx - Gaz hors-gel (uniquement avec Duo Control)	
Chauffage électrique intégré au sol 230V (avec transformateur)	
Combiné Chauffage/Chauffe eau Combi 6 E	

Pack hiver Combi 6E Averso 2	+20 kg*
Duo Control CS - Gaz en roulant avec permutation automatique	
Système EisEx - Gaz hors-gel (uniquement avec Duo Control)	
Chauffage électrique intégré au sol 230V (avec transformateur)	
Combiné Chauffage/Chauffe eau Combi 6 E	

Pack douche Averso	+5 kg*
Connexion eau de ville	
Rideau de douche - selon implantation	
Flexible de douche	

Offre uniquement valable pour tout achat d'un modèle listé ci-dessus.

* Vous retrouverez plus d'informations sur les poids dans les "Informations Utiles"

Δ n.c. au moment de la publication



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la masse de la charge utile. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle respectif ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement en option choisi ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des

modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Accessoires B66

● Équipement de série ○ Équipement en option □ Équipement en option disponible dans un pack — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Description	465 TS	480 TK	485 TS	490 TL	535 TL	560 TK	Poids supplémentaire* (kg)
Augmentation de la masse en charge max. admissible (env. kg)							
Augmentation de la masse en charge max. à 1.500 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	—	○	—	○	—	—	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.600 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	○	○	—	○	—	—	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.600 kg sans changement d'essieu ^{2) 3)}	—	—	○	—	○	—	0
Augmentation de la masse en charge max. à 1.700 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	○	○	○	○	○	—	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.800 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	—	—	○	—	○	—	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.900 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	—	—	○	—	○	○	20
Augmentation de la masse en charge max. à 2.000 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	—	—	○	—	○	○	20
Habitation							
Sellerie Ivo	○	○	○	○	○	○	0
Sellerie Pavo	○	○	○	○	○	○	0
Sanitaires							
Connexion eau de ville	—	—	—	—	—	●	1
Packs							
Pack douche Averso	○	○	○	○	○	—	5
Pack hiver Combi 6E Averso 1	○	—	○	○	○	—	20
Pack hiver Combi 6E Averso 2 ⁴⁾	—	○	—	—	—	○	20



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la masse de la charge utile. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle respectif ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement en option choisi ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en

option installé en usine. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la masse de la charge utile plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif doit en être déduit. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Averso Plus



- Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Modèle	510 TK	520 TL
Prix Public TTC rendu concession		
Longueur hors-tout (env. cm)	754	754
Longueur extérieure (env. cm)	634	634
Longueur intérieure (env. cm)	565	565
Développé d'auvent (env. cm)	1060	1060
Largeur hors-tout (env. cm)	232	232
Hauteur hors-tout (env. cm)	271	271
Hauteur intérieure (env. cm)	208	208
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	1600	1600
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	1420 (1349 jusqu'à 1491)*	1400 (1330 jusqu'à 1470)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (env. kg)*	180	200
Dimension pneumatiques	185 R 14 C	185 R 14 C
Nombre de couchages de série / max.	7	6
Dimensions lit avant (env. cm)	200x74 205x76	198x86 188x86
Dimensions lit d'appoint dînnette (env. cm)	177x79	
Dimensions lit arrière (env. cm)	212x170-160	212x170-160
Dimensions lit de pavillon arrière (env. cm)	200x144	200x144
Réfrigérateur (litres), compartiment congélation (litres)	131.5 (15)	131.5 (15)
Réservoir eau propre (litres)	44	44
Réservoir eau propre durant la conduite (litres)	15	15
Épaisseur plancher / parois latérales / toit (mm)	38 / 28 / 28	38 / 28 / 28
Rangement pour bouteille de gaz d'un poids de remplissage maximal de 11 kg	2	2

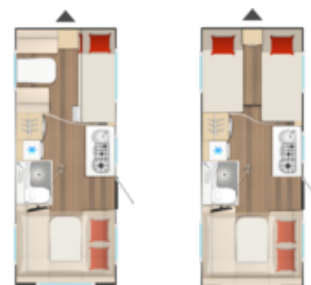


*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

Averso Plus



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Modèle	510 TK	520 TL
Châssis		
Châssis en acier galvanisé ultra-léger	●	●
Isolation des passages de roue	●	●
Jantes aluminium	●	●
Stabilisateur	●	●
Support de roue de secours dans coffre à gaz	●	●
Système de freinage automatique	●	●
Vérins de stabilisation renforcés	●	●
Équipement extérieur		
Baie arrière	●	●
Baies double vitrage ouvrantes teintées avec store	●	●
Carrosserie martelée blanche	●	●
Lanterneau 40 x 40 cm	●	●
Moustiquaire de porte d'entrée	●	●
Porte d'entrée cellule monobloc	●	●
Portillon de soute 1675 x 885 mm, Avant droit	●	—
Revêtement de la paroi arrière en polyester	●	●
Revêtement de la paroi avant en polyester	●	●
Revêtement de toit en polyester	●	●
Sous-plancher en polyester	●	●

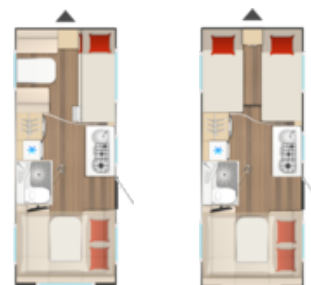


*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

Averso Plus



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Modèle	510 TK	520 TL
Trappe de service 1000 x 420 mm, Avant droit	—	●
Habitation		
Dossiers salon/dinette ventilés	●	●
Dinette transformable en couchage complémentaire	●	●
Matelas en mousse confort	●	●
Mobilier B66	●	●
Sellerie Ardo	●	●
Single-Twin-Bed - rallonge de lit central pour version TL	—	●
Sommier à lattes	●	●
Table avec pied pliant	●	—
Table télescopique	●	●
Cuisine		
Poubelle intégrée à la porte d'entrée	●	●
Rail multifonction sur crédence	●	●
Réfrigérateur à compression 131,5 litres (dont 15 litres compartiment congélation)	●	●
Tiroirs de cuisine à rappel automatique	●	●
Évier, cuisinière à gaz 3 feux avec allumage électrique et couvercle en verre	●	●
Sanitaires		
Boiler électrique, capacité 5 l, 300 W	●	●
Réservoir eau propre 15 / 44 L (capacité variable)	●	●
WC Cassette	●	●
Installation électrique		
Büirstner Connect	●	●
Détecteur de fumées	●	●

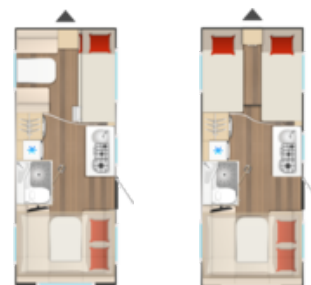


*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Büirstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Büirstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

Averso Plus



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	510 TK	520 TL
Eclairage d'auvent à LED	●	●
Eclairage indirect placards hauts	●	●
Home Light avec station de chargement et d'accueil (2 pièces)	●	●
Indicateur de la mise à niveau ¹⁾	●	●
Indicateur de tension ¹⁾	●	●
Interrupteur central d'éclairage	●	●
Prises USB	●	●
Prises électriques 230 V	●	●
Transformateur 350 VA	●	●
Éclairage LED 12 V / 230 V	●	●
Chauffage - climatisation / Installation gaz		
Air pulsé 230 V	●	●
Chauffage S 3004	●	●
Pré-installation climatisation de toit (toit renforcé et goulotte)	●	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur réelle indiquée ci-avant. Des écarts allant jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. En ce qui concerne la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires

installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, est aussi réellement disponible pour la charge utile. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p.ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule n'a pas le droit d'être dépassée. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales.

Packs Averso Plus

Packs

Pack douche Averso	+5 kg*
Connexion eau de ville	
Rideau de douche - selon implantation	
Flexible de douche	

Pack hiver Combi 6E Averso 1	+20 kg*
Duo Control CS - Gaz en roulant avec permutation automatique	
Système EisEx - Gaz hors-gel (uniquement avec Duo Control)	
Chauffage électrique intégré au sol 230V (avec transformateur)	
Combiné Chauffage/Chauffe eau Combi 6 E	

Offre uniquement valable pour tout achat d'un modèle listé ci-dessus.

* Vous retrouverez plus d'informations sur les poids dans les "Informations Utiles"

Δ n.c. au moment de la publication

* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la masse de la charge utile. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle respectif ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement en option choisi ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des

modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Accessoires Averso Plus

● Équipement de série ○ Équipement en option □ Équipement en option disponible dans un pack — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Description	510 TK	520 TL	Poids supplémentaire* (kg)
Augmentation de la masse en charge max. admissible (env. kg)			
Augmentation de la masse en charge max. à 1.700 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	○	○	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.800 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	○	○	15
Augmentation de la masse en charge max. à 1.900 kg avec changement d'essieu ^{3) 2)}	○	○	20
Augmentation de la masse en charge max. à 2.000 kg avec changement d'essieu ^{2) 3)}	○	○	20
Habitation			
Sellerie Ivo	○	○	0
Sellerie Pavo	○	○	0
Packs			
Pack douche Averso	○	○	5
Pack hiver Combi 6E Averso 1	○	○	20



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la masse de la charge utile. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle respectif ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement en option choisi ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en

option installé en usine. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la masse de la charge utile plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif doit en être déduit. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

AVIS JURIDIQUES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Bürstner sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à $\pm 5\%$. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de $\pm 5\%$: 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Bürstner déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Bürstner par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de $\pm 5\%$ est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option (voir ci-dessus n° 4) et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 \cdot (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à $10 \text{ kg} \cdot (4 + 6) = 100 \text{ kg}$.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

– 2 850 kg masse en ordre de marche

– 3*75 kg masse des passagers

– 100 kg capacité de charge minimale

= 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

– 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

– 3*75 kg masse des passagers

– 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Bürstner réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, Bürstner procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante :

si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg masse maximale techniquement admissible

– 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

– 3*75 kg masse des passagers

– 150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret

= 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule.

Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

NOTES

¹ Fonctionne avec l'application pour smartphone My Bürstner Information App (MBI).

² Consulter la Masse maximale en charge admissible (PTAC) selon le modèle.

³ Les dimensions des pneumatiques dépendent du PTAC de la caravane.

⁴ Pas en combinaison avec d'autres packs hiver

* Vous retrouverez plus d'informations sur les poids dans les "Informations Utiles"

INFORMATIONS UTILES

Toute modification apportée à l'équipement monté usine de votre véhicule peut vous mettre en non-conformité avec la loi.

- Merci de respecter la réglementation en vigueur pour assurer une conduite responsable et sûre de votre véhicule
- Les informations techniques indiquées dans le présent document se réfèrent systématiquement au modèle de base.
- Merci de respecter obligatoirement la masse maximale en charge techniquement admissible de votre véhicule.
- Respectez la charge de chaque essieu et assurez vous de la bonne répartition de la charge par rapport à l'essieu et sa capacité de charge.
- Le montage d'équipements sur le toit de votre véhicule peut entraîner une augmentation de sa hauteur hors-tout. Le montage d'une échelle de toit peut entraîner une augmentation de la longueur hors-tout.
- Merci de noter qu'en fonction du véhicule, certaines combinaisons d'accessoires de toit ne sont pas possibles.
- Les caractéristiques techniques contenues dans ce document sont celles disponibles au moment de l'impression (Août 2024). Malgré un contrôle approfondi, nous ne sommes pas responsables d'éventuelles erreurs d'impression. Le constructeur se réserve le droit d'émettre des modifications techniques, de construction ou d'équipement.
- Nous nous réservons le droit de modifier des pièces, des

coloris ou de moduler les livraisons d'accessoires à tout moment, et sans l'annoncer publiquement, sans porter atteinte aux caractéristiques essentielles des modèles décrits et représentés par des illustrations, si nous jugeons ces modifications indispensables au perfectionnement de nos produits, à l'amélioration de leur conception pour des raisons d'ordre technique ou commercial.

• Avant toute transaction, merci de vous informer auprès de votre concessionnaire Bürstner des éventuelles modifications ayant pu être opérées sur le produit entre la date de signature du contrat de

a remonter de l'impression du présent document.

• Tous les prix d'équipements indiqués sont ceux pratiqués dans le cadre d'un montage des accessoires en usine au moment du passage en chaîne du véhicule.

• Le fret de l'acheminement du châssis vers constructeur et le contrôle de la remise sont inclus dans le prix total.

• Pour toute option montée hors chaîne de production, c'est-à-dire après la production, les frais réels de montage seront facturés (pièces et main d'oeuvre).

• Le montage d'accessoires complémentaires à l'équipement de série de la caravane entraîne obligatoirement une diminution de la charge utile de celle-ci.

FR - Prix recommandés, sans engagement, basés sur les tarifs valables pour la France métropolitaine. Les prix dans d'autres pays peuvent différer en raison de la devise, de la TVA, des taxes et des droits d'importation propres à chaque pays. Par conséquent, veuillez contacter votre concessionnaire agréé pour connaître les prix en vigueur dans votre pays.



BÜRSTNER

Bürstner GmbH & Co. KG

Weststrasse 33

D-77694 Kehl

www.buerstner.com

faq.buerstner.com